## « Mantelerlass » : le bien ne saurait primer sur le beau

OPINION. Notre chroniqueuse **Marie-Hélène Miauton** ne partage pas l'enthousiasme des Chambres et du Conseil fédéral sur la primauté de l'électricité sur la protection de la nature



Des jeunes posent

des panneaux solaires sur des paravalanches. 2012, vallée de Conches, Haut-Valais. — © Jean-Christophe Bott / Keystone

Marie-Hélène Miauton chroniqueuse

Publié le 3 décembre 2023 à 14:57. / Modifié le 4 décembre 2023 à 10:45.

Cet automne, juste avant son renouvellement, le parlement a adopté la loi fédérale dite « *Mantelerlass* » (« Acte modificateur unique » en français), concernant l'énergie et l'approvisionnement électrique. Dans le contexte de la sortie programmée du nucléaire, de l'électrification rapide du parc automobile, du chauffage et de l'industrie, les besoins en électricité s'accroissent et la Suisse pourrait se trouver en situation de pénurie. La nouvelle loi édicte donc un ensemble de mesures favorisant le développement des installations hydrauliques, solaires et éoliennes afin d'accéder à la neutralité climatique en 2050. Vu sous cet angle, le bien-fondé du *Mantelerlass* devrait susciter l'unanimité de la société civile, comme il l'a fait aux Chambres.

Sur ce sujet: <u>Les cinq points clés du «Mantelerlass»</u>, ce nouveau socle de la transition <u>énergétique suisse</u>

Hélas, sous cette pertinence générale se dissimulent deux vices fondamentaux. Le premier s'exprime par la bouche même du conseiller fédéral Albert Rösti, se félicitant que, désormais, « dans tous les domaines de la production d'électricité, nous avons la priorité sur la protection de la nature ». Seconde préoccupation majeure, la loi restreint les possibilités d'action citoyenne et en limite le champ pour éviter que les procédures de planification, d'autorisation et de recours actuellement en vigueur ne retardent trop les projets. Pour ces deux raisons, <u>un</u>

<u>référendum a été lancé avec le soutien de la Fondation Franz Weber</u>. Celle-ci déplore que la primauté de l'intérêt à produire de l'énergie soit érigée en principe, et que toute perspective de recours soit finalement réduite à néant. <u>Philippe Roch, membre du conseil de fondation, ajoute</u> : « Il est absurde de sacrifier la nature sur l'autel du climat, car les espaces naturels sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre les causes et les effets des changements climatiques. »

Lire aussi : Malgré le vote valaisan, le parlement veut davantage d'énergie solaire

« En accélérant les procédures, en désarmant les juges et les autorités locales, le projet de loi développe une conception abstraite de l'environnement, limitée au climat, aux gigawatts et aux taux de carbone, dont l'être humain est en fait absent », conclut brillamment <u>l'édito de Félicien Monnier dans le dernier numéro de La Nation</u>. Depuis longtemps, il faut déplorer que l'écologie moderne – toute à ses considérations sur la croissance/décroissance, le bilan carbone, la transition énergétique et un certain malthusianisme – néglige ce qui devrait être le fondement de son action, la beauté de la nature, indispensable à notre équilibre. Pour Platon, le beau est la forme idéale qui reflète l'essence des choses. Pour Hegel, il est l'éclat du vrai. L'harmonie de l'environnement permettrait donc de traduire la quintessence et la vérité de la condition humaine. Cela explique le sentiment de plénitude qu'apporte la contemplation des paysages naturels. La musique et la poésie parviennent également à élever l'âme, mais ce sont là des œuvres terrestres, même si l'on en doute parfois tant elles paraissent issues d'ailleurs. Face à un tel enjeu, qu'importe la préservation d'une planète enlaidie, défigurée au point de ne plus remplir sa fonction consolatrice, son rôle hautement spirituel.

Lire également : Abandon et gel des projets : en Valais, les premiers effets de la votation sur les parcs solaires alpins

Ces considérations sont cruciales pour la Suisse. Contrairement à d'autres nations qui s'enorgueillissent d'avoir fourni des personnages majeurs à l'histoire européenne, un héritage littéraire ou musical d'envergure, des villes à l'architecture éblouissante, notre pays est essentiellement riche de ses lacs, de ses montagnes et de son harmonie. Leur protection prend dès lors un sens particulier, vital, consubstantiel. Sans oublier, plus trivialement, leur valeur économique en matière de tourisme. Quoique pétri de bonnes intentions, le *Mantelerlass* porte donc atteinte à deux éléments constitutifs de l'identité helvétique. Dans le registre du tangible, l'inviolabilité de ses paysages, et dans le registre immatériel, le caractère sacré de la souveraineté du peuple dans la seule démocratie directe du monde.

Lire aussi : Les panneaux solaires, sauver la Terre ou son contraire ?

C'est une erreur fatale que de vouloir le bien au détriment du beau. Si le référendum est accepté dans les urnes et que la loi est rejetée, le législateur devra concevoir d'autres voies pour parvenir à ses objectifs en partie louables. Qui cherche trouve!

Chronique précédente : <u>Saint-Maurice</u>, <u>l'onde de choc</u>

Le Temps publie des chroniques, rédigées par des membres de la rédaction ou des personnes extérieures, ainsi que des opinions et tribunes, proposées à des personnalités ou sollicitées par elles. Ces textes reflètent le point de vue de leurs autrices et auteurs. Elles ne représentent nullement la position du média.